Les voies, les spécialités : des choix à faire en classe de 2nde.



Le choix des voies générale, technologique ou professionnelle se pose pour tout élève de seconde tout au long de l'année scolaire. Une décision ferme sera à prendre par la famille en concertation avec l'équipe pédagogique en fin de 3^{ème} trimestre.

Pour **la voie générale**, au 2ème trimestre, chaque élève devra indiquer <u>3</u> enseignements de spécialité qui l'intéressent pour la classe de 1re.

Le Conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et de l'offre de formation de l'établissement.

Ces voeux de spécialités font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et les professeurs pour aboutir, après avis du Conseil de classe du 3ème trimestre, au choix de 3 enseignements de spécialité qui seront suivis en classe de 1re.

Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leur souhait de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au 3ème trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

Pour la **voie professionnelle**, l'élève, la famille, le professeur principal devront échanger pour élaborer un parcours de formation professionnalisante.